



Genève, Mars 2013

Chers collègues de DEI,

Le **Conseil des droits de l'homme a tenu sa 22e session (CDH - 22)** du 25 février au 22 mars. Un résumé général de la session est accessible en ligne:

<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=13181&LangID=E>

**LES DROITS DE L'ENFANT** figurent dans un certain nombre de **RAPPORTS**:

- Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (A/HRC/22/31)
- Activités visant à soutenir les efforts des États pour renforcer leur système judiciaire et l'administration de la justice - Rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme (A/HRC/22/32)
- Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (A/HRC/22/55)
- Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - Juan E. Méndez (A/HRC/22/53)
- Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants - Najat M'jid Maalla (A/HRC/22/54)
- Rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire (A/HRC/22/44)
- Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (A/HRC/22/45)
- Etude finale du Comité consultatif sur la promotion des droits de l'homme des populations urbaines pauvres: stratégies et pratiques exemplaires (A/HRC/22/61)
- Rapport du Secrétaire général sur la question de la réalisation, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels (A/HRC/22/24)

Tous les rapports sont disponibles en ligne:

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session22/Pages/ListReports.aspx>

Les droits de l'enfant figurent également dans un certain nombre de **RÉSOLUTIONS** adoptées (toutes les résolutions sont disponibles en ligne : [http://ap.ohchr.org/Documents/dpage\\_e.aspx?b=10&se=136&t=4](http://ap.ohchr.org/Documents/dpage_e.aspx?b=10&se=136&t=4)):

- Dans une résolution ([A/HRC/22/L.27/Rev.1](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session22/Pages/ListResolutions.aspx)) sur **LES DROITS DE L'ENFANT: LE DROIT DE L'ENFANT DE JOUIR DU MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ POSSIBLE**, le Conseil prie la Haut-Commissaire de préparer un résumé de la journée de réunion consacrée aux droits de l'enfant avant la vingt-troisième session du Conseil. Le Conseil décide de consacrer sa prochaine journée de réunion à l'accès des enfants à la justice; et invite le Bureau de la Haut-Commissaire à préparer un rapport sur cette question pour le présenter au Conseil à sa vingt-cinquième



session, et de faire circuler un rapport de synthèse de la prochaine journée de réunion consacrée aux droits de l'enfant. DEI a réussi à faire pression pour que la santé des mineurs en détention soit comprise dans les dispositions (OP21).

- Dans une résolution ([A/HRC/22/L.14/Rev.1](#)) **concernant L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES ET LE DROIT DE CHACUN A LA RECONNAISSANCE EN TOUT LIEU DE SA PERSONNALITE JURIDIQUE**, le Conseil exprime sa préoccupation devant le nombre élevé de personnes à travers le monde dont la naissance n'est pas enregistrée et exhorte les États à identifier et supprimer les obstacles qui bloquent l'accès à l'enregistrement. Le Conseil prie le Bureau de la Haut-Commissaire de préparer un rapport sur les obstacles juridiques, administratifs, économiques, physiques et autres à l'accès à l'enregistrement universel des naissances et à la possession d'un justificatif de naissance, qui sera soumis au Conseil à sa 27<sup>e</sup> session.
  - Dans une résolution ([A/HRC/22/L.18](#)) concernant la **RÉUNION-DÉBAT SUR LES DROITS DE L'HOMME DES ENFANTS DE PARENTS CONDAMNÉS A LA PEINE DE MORT OU EXÉCUTÉS**, le Conseil décide d'organiser, à sa vingt-quatrième session, une réunion-débat sur les droits de l'homme des enfants de parents condamnés à la peine de mort ou exécutés. Le Conseil prie le Bureau de la Haut-Commissaire d'organiser le débat, de préparer un rapport sur les résultats de la réunion-débat et de le présenter au Conseil à sa vingt-cinquième session.
  - Dans une résolution ([A/HRC/22/L.28](#)) concernant la **RÉUNION-DÉBAT DE HAUT NIVEAU SUR «LA QUESTION DE LA PEINE DE MORT»**, le Conseil décide d'organiser, à sa vingt-cinquième session, un débat de haut niveau sur «la question de la peine de mort" dans le but d'échanger des opinions sur les avancées, les pratiques exemplaires et les défis relatifs à l'abolition de la peine de mort. Le Conseil prie le Bureau de la Haut-Commissaire d'organiser le débat et de préparer un rapport sur la réunion-débat sous la forme d'un résumé.
  - Dans une résolution ([A/HRC/22/L.11/Rev.1](#)) concernant la **TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS: REHABILITATION DES VICTIMES DE TORTURE**, le Conseil condamne toutes les formes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et invite tous les États à mettre pleinement en œuvre leur interdiction absolue. Le Conseil souligne que les États doivent prendre des mesures continues, déterminées et efficaces pour prévenir et lutter contre les actes de torture, et prie le Bureau de la Haut-Commissaire de fournir aux États des services consultatifs en coopération avec d'autres agences compétentes des Nations Unies sur la mise à disposition de recours à victimes.
  - Dans une résolution ([A/HRC/22/L.43](#)) concernant le **DROIT DU PEUPLE PALESTINIEN À L'AUTODÉTERMINATION**, le Conseil réaffirme le droit inaliénable, permanent et absolu du peuple palestinien à l'autodétermination. Le Conseil insiste sur la nécessité de respecter et de préserver l'unité, la continuité
-



- et l'intégrité de l'ensemble du Territoire palestinien occupé ; et exhorte tous les États Membres et organes compétents du système des Nations Unies à soutenir et assister le peuple palestinien dans la réalisation rapide de leur droit à l'autodétermination.

Au cours du CDH – 22, de nombreux **ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES** portant sur les droits de l'enfant ont eu lieu, parmi lesquels :

- **« LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE DANS LES CENTRES DE DÉTENTION POUR MINEURS »** - cet événement a été organisé (le 7 mars) par DEI - Secrétariat International en collaboration avec le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs (IPJJ) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) ; et parrainé par les Missions permanentes du Danemark et de la Norvège. L'événement visait à identifier et partager des expériences sur la situation des enfants en détention et les violations de leur droit à la santé et finalement à promouvoir la ratification du Protocole facultatif des Nations Unies se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - OPCAT (actuellement ratifié par 72 États), qui prévoit un système de visites préventives et indépendantes sur les lieux de détention: vérifications et examens sont indispensables pour apporter des améliorations au système. Les principaux intervenants comprenaient M. Juan MENDEZ, Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; Ms. Najat Maalla M'jid, Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; M. Shekhar SAXENA, du Programme de santé mentale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (discutant de la santé mentale des enfants en détention) ; M. Philip JAFFE, Professeur en psychologie et Directeur de l'Unité d'Enseignement et de Recherche en Droits de l'enfant de l'Institut universitaire Kurt Bösch - Sion, Suisse; Mme Veronica Yates, Directeur du Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN) et M. Cédric Foussard, de l'Observatoire International de Justice Juvénile (OIJJ) en tant que modérateur. Un court rapport sur cet événement sera rédigé et diffusé. Un bref rapport est disponible [en ligne](https://www.defenceforchildren.org/component/seminar/?task=3&cid=5) (<https://www.defenceforchildren.org/component/seminar/?task=3&cid=5>) et un rapport plus complet sur le sujet, en collaboration avec l'IPJJ et l'OMCT, sera publié.
  - **« LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS DE DÉTENUS »**, organisé par le Comité consultatif mondial des amis (le 4 mars); parmi les principales recommandations faites par les panélistes, il y avait la mise en place de systèmes judiciaires adaptés aux enfants, la sensibilisation du public et des autorités sur cette question, l'apport d'un soutien aux membres de la famille et aidants et le maintien d'un contact entre l'enfant et le parent détenu. Il a été conseillé aux membres de la famille de communiquer ouvertement et honnêtement avec l'enfant qui n'aura alors pas à combler les trous avec son imagination. Les intervenants ont conclu à la nécessité d'approfondir les recherches et la sensibilisation à l'importance qu'a
-



l'éducation sur la situation de ces enfants, et à l'importance pour les Etats de s'assurer que l'intérêt supérieur des enfants de détenus est toujours pris en compte.

- **« PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LES PRATIQUES NÉFASTES »**, qui s'est tenu le 07 Mars, a porté spécifiquement sur le mariage des enfants et le lien avec les droits en matière de sexualité et de procréation. L'événement, organisé par Plan International et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, a également vu le lancement de leur rapport commun: « Protéger les enfants contre les pratiques néfastes dans les systèmes juridiques pluralistes, avec un accent particulier mis sur l'Afrique" ([http://www.crin.org/docs/SRSG\\_Plan\\_harmful\\_practices\\_report\\_final-1.pdf](http://www.crin.org/docs/SRSG_Plan_harmful_practices_report_final-1.pdf)). L'événement en lui-même visait à souligner les façons dont le mariage des enfants viole les conventions internationales des droits de l'homme (CDE et CEDAW) en mettant particulièrement l'accent sur le droit à la santé et les questions qui s'y rapportent, ainsi que sur les conséquences du mariage des enfants sur leur santé physique, mentale et génésique, concluant sur l'importance à accorder à l'éducation. Le rapport du Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'étude sur la violence contre les enfants, sur « La violation des droits de l'enfant: pratiques néfastes basées sur la tradition, la culture, la religion ou la superstition » ([http://www.crin.org/docs/InCo\\_Report\\_15Oct.pdf](http://www.crin.org/docs/InCo_Report_15Oct.pdf)), a également été lancé par le panéliste Peter Newell.
  - **« UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME A-T-ELLE UN IMPACT SUR LA SANTÉ DES FEMMES ET DES ENFANTS ? »**, événement organisé (le 7 mars) par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a présenté les conclusions d'un rapport, « Les preuves de l'impact d'une approche fondée sur les droits de l'homme sur la santé des femmes et des enfants », qui sera lancé en mai 2013. Les résultats ont démontré qu'en appliquant les droits de l'homme aux politiques de santé des femmes et des enfants et à d'autres interventions, les gouvernements aident non seulement à assurer le respect de leurs obligations nationales et internationales, mais contribuent aussi à l'amélioration de la santé des femmes et des enfants. Pour plus d'informations: [http://www.who.int/woman\\_child\\_accountability/news/hr\\_rmnc event 7 march 2013/en/index.html](http://www.who.int/woman_child_accountability/news/hr_rmnc event 7 march 2013/en/index.html)
  - **« LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE POUR LES ENFANTS DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POST-2015 DES NATIONS UNIES »**, un événement parallèle qui s'est tenu le 4 mars, a été organisé par Terre des Hommes sur la couverture sanitaire universelle pour les enfants dans le programme de développement post-2015 des Nations unies, avec un accent particulier mis sur les enfants dans le contexte des migrations. Lors de cet événement, M. Davide Mosca, Directeur de la Division de la santé des migrants à l'Organisation internationale pour les migrations, a souligné l'importance d'inclure la santé des migrants dans l'agenda pour le développement post-2015:
-



- 1 milliard de personnes sont actuellement en déplacement, ce qui comprend les migrants internationaux et 740 millions de migrants internes, 33 millions d'entre eux ayant moins de 20 ans, mais aucune réglementation protège le droit de ces personnes, a-t-il dit.
- **« LA PROTECTION DES ENFANTS CONTRE LA VENTE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE SUITE À UNE CRISE HUMANITAIRE PROVOQUÉE PAR DES CATASTROPHES NATURELLES: POUR DAVANTAGE DE MESURES »**, un événement parallèle organisé le 8 mars par la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Mme Najat M'jid Maalla, dont un résumé informel a été mis à disposition par son bureau : [http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/SR/Informal\\_summary\\_side\\_event8.3.12.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/SR/Informal_summary_side_event8.3.12.pdf)
- **« ALLER DE L'AVANT: MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA PROTECTION DE REMPLACEMENT DES ENFANTS »**, un événement parallèle organisé (le 7 mars) pour lancer « Aller de l'avant: la mise en œuvre des Lignes directrices pour la protection de remplacement des enfants »; depuis l'approbation des lignes directrices à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2009, le défi permanent a été leur mise en œuvre. Ce manuel, « Aller de l'avant », a été développé pour fournir des indications supplémentaires avec plus de quarante pratiques nationales prometteuses. Pour plus d'informations: <http://www.alternativecareguidelines.org/MovingForward/tabid/2798/language/en-GB/Default.aspx>
- **« RENDRE CENTRAL L'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DES NAISSANCES DANS LES SYSTÈMES DE SANTÉ : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES DROITS DE L'HOMME ? »**, organisé par Plan International (le 13 mars), s'est concentré sur le grave problème de l'enregistrement des naissances, à la lumière de leur campagne « Compte chaque enfant»: <http://plan-international.org/birthregistration/the-campaign>

Notre mouvement a rendu un certain nombre de **DÉCLARATIONS**:

Défense des enfants était l'une des rares ONG à faire une déclaration cette année au cours de la **JOURNÉE DE REUNION CONSACRÉE AUX DROITS DE L'ENFANT**. Le thème de cette année, **LE DROIT DE JOUIR DU MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ POSSIBLE**, a conduit DEI à soulever la question de la santé mentale et physique en détention, en particulier de la médicalisation des enfants détenus et les questions concernant les filles en détention. L'intervention de DEI a été soulignée dans le communiqué de presse des Nations Unies: *"Défense des Enfants International a attiré l'attention sur la vulnérabilité et les besoins spécifiques des enfants en détention et des enfants en conflit avec la loi, en particulier des filles, et a souligné que la détention des enfants doit être une mesure de dernier recours."*

---



Pour voir le communiqué de presse complet sur la journée, veuillez cliquer ici: [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DisplayNews\\_8.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DisplayNews_8.pdf) - Vous pouvez visionner la déclaration orale par webcast (à la minute '2h29): <http://webtv.un.org/watch/panel-discussion-on-right-of-child-to-health-21st-meeting-22nd-regular-session-human-rights-council/2208563065001/>  
Vous trouverez également le document joint à cet e-mail.

Les informations partagées pendant la journée incluent quelques faits et chiffres intéressants:

- 6,9 millions d'enfants à travers le monde meurent chaque année avant l'âge de 5 ans.
- Le risque qu'un enfant meurt avant son cinquième anniversaire dans un pays à faible revenu est 18 fois plus élevé que dans les pays à revenu élevé.
- Les enfants handicapés, les enfants migrants et les enfants en placement sont particulièrement vulnérables. Les États ont l'obligation de s'assurer que la santé des enfants n'a pas été sapée pour cause de discrimination.
- Le dialogue de haut niveau sur la santé dans le programme de développement post-2015 a eu lieu au Botswana début mars.
- 10% des grossesses dans le monde se font chez des filles de moins de 18 ans et 30% des décès maternels arrivent dans ce groupe.

Les problèmes principaux suivants ont été mis en évidence:

- La concentration doit se faire sur la santé de la mère, de l'enfant et la procréation, et les obstacles financiers doivent être levés immédiatement. (Terre des Hommes International, Norvège)
- Ce rapport sape le rôle et les responsabilités des parents dans le droit des enfants à la santé (Syrie, Bahreïn s'exprimant au nom du Groupe arabe).
- L'importance de la santé et de l'éducation sexuelle (Suisse, Espagne, Estonie, Plan International Bangladesh).
- L'accent doit être mis sur le droit à la santé pour les enfants dans l'agenda post-2015 (World Vision International)

Le Conseil a décidé de consacrer **la prochaine journée de réunion (en mars 2014) à l'accès des enfants à la justice** - une bonne nouvelle pour nous à DEI!

D'autres déclarations ont été communiquées bien qu'une place sur la liste des orateurs n'a pu être obtenue: DEI - Palestine pour le dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la torture; DEI Suisse et DEI Bénin ont fait des déclarations écrites pour le point du programme de travail du CDH sur l'examen des rapports de l'EPU. En outre, DEI a co-parrainé une déclaration commune pour la priorisation des droits de l'enfant dans le cadre de l'après-2015. Pendant la pré-session de la 16ème session de l'Examen périodique universel (EPU), DEI a fait une déclaration au nom de DEI-Cameroun, en tant que coordinateur de la Coalition des ONG Camerounaises pour les droits de l'enfant (COCADE).

---



✓ **Rencontre avec le RSSG/VCE**

En tant que coordinateur du Groupe de travail du Groupe des ONG sur les enfants et la violence, DEI a tenu une réunion avec Mme Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (RSSG / VCE). Dans le but de collaborer avec son mandat, la RSSG a partagé avec nous son programme de travail provisoire afin d'organiser des synergies stratégiques:

- AVRIL: Sao Paulo, Brésil (séminaire de DEI sur la santé mentale et la détention) / Strasbourg, Allemagne (Parlement européen pour audition interne)
- MAI: Salvador et Inde (Journée de prière)
- Avant JUIN: Uruguay (Mercosur); visite également à San Paolo du Brésil
- JUIN: Indonésie (consultation d'expert sur la justice réparatrice)
- SEPTEMBRE: Afrique de l'Ouest, peut-être Bénin (Journée de l'enfant africain ; suivi du Forum de la jeunesse, accent sur les pratiques traditionnelles néfastes)
- NOVEMBRE: New Delhi (Protection de l'enfance; suivi de Beijing)

✓ **CHÂTIMENTS CORPORELS:**

DEI a soumis, avec les efforts de son point de mire à New York, Mme Sri Avis-Jayantha, une déclaration sur l'élimination des châtiments corporels à l'égard des filles à la Commission de la condition de la femme (CDF) en collaboration avec l'Initiative mondiale pour l'élimination de tous les châtiments corporels contre les enfants, le CoNGO Comité sur les droits de l'enfant, l'Union Internationale Humaniste et Éthique et Ribbon International ; en outre, le Secrétariat international a diffusé la déclaration à toutes les Missions permanentes présentes à Genève. Veuillez trouver la déclaration ci-jointe.

✓ **LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT:**

La dernière (62e) session du Comité des droits de l'enfant (CDE), a vu l'examen de la Slovaquie, du Burkina Faso et des Etats-Unis – DEI a assisté à la session et fourni toutes les informations aux sections respectives.

La prochaine (63ème) session du Comité des droits de l'enfant (CDE) aura lieu du 27 mai au 14 Juin. Les pays en examen seront : l'Arménie, la Guinée-Bissau, Israël, le Rwanda, la Slovénie, l'Ouzbékistan; également. Lors de la pré-session, qui aura lieu du 17 au 21 Juin, seront aussi examinés le Congo Brazzaville, l'Allemagne, le Saint-Siège, le Portugal, la Fédération de Russie et le Yémen. Au cours de la 63e session, les nouveaux membres du CDE auront pris leurs fonctions ; DEI espère organiser une réunion avec la plupart d'entre eux à cette période.

Vous pouvez trouver le calendrier préliminaire pour les prochaines sessions du CDE ici: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/sessions.htm>

Autre nouveauté de la page web officielle : les dernières Observations Générales (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/comments.htm>) et Règles de procédure applicables en vertu du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications

---



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI  
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI  
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI  
*the worldwide movement for children's rights*

---

(Veuillez trouver la déclaration ci-jointe). Il est fortement recommandé de faire pression au niveau national pour la signature et la ratification du Protocole facultatif – la Bolivie, l'Espagne et les Maldives devraient l'avoir ratifié d'ici la fin de l'année. Pour plus d'informations, visitez le site officiel (<http://www.ratifyop3crc.org/>) ou contactez-nous directement.

N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez recevoir de plus amples informations sur les documents et activités mentionnés ci-dessus – je reste à votre disposition.

Meilleures salutations de Genève,  
*Anna D. Tomasi*

